



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 3901-7

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 10 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 3901-7

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 3901 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET SON AMENDEMENT 3901-3 SUR LE STATIONNEMENT HIVERNAL.

QUE l'objet du règlement numéro 3901-7 est suffisamment décrit par son titre.

QUE ledit règlement numéro 3901-7 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 3901-7 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Cet avis est publié en complément de l'avis officiel publié sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Donné à Terrebonne, (Québec)
ce 19^e jour du mois de décembre 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
